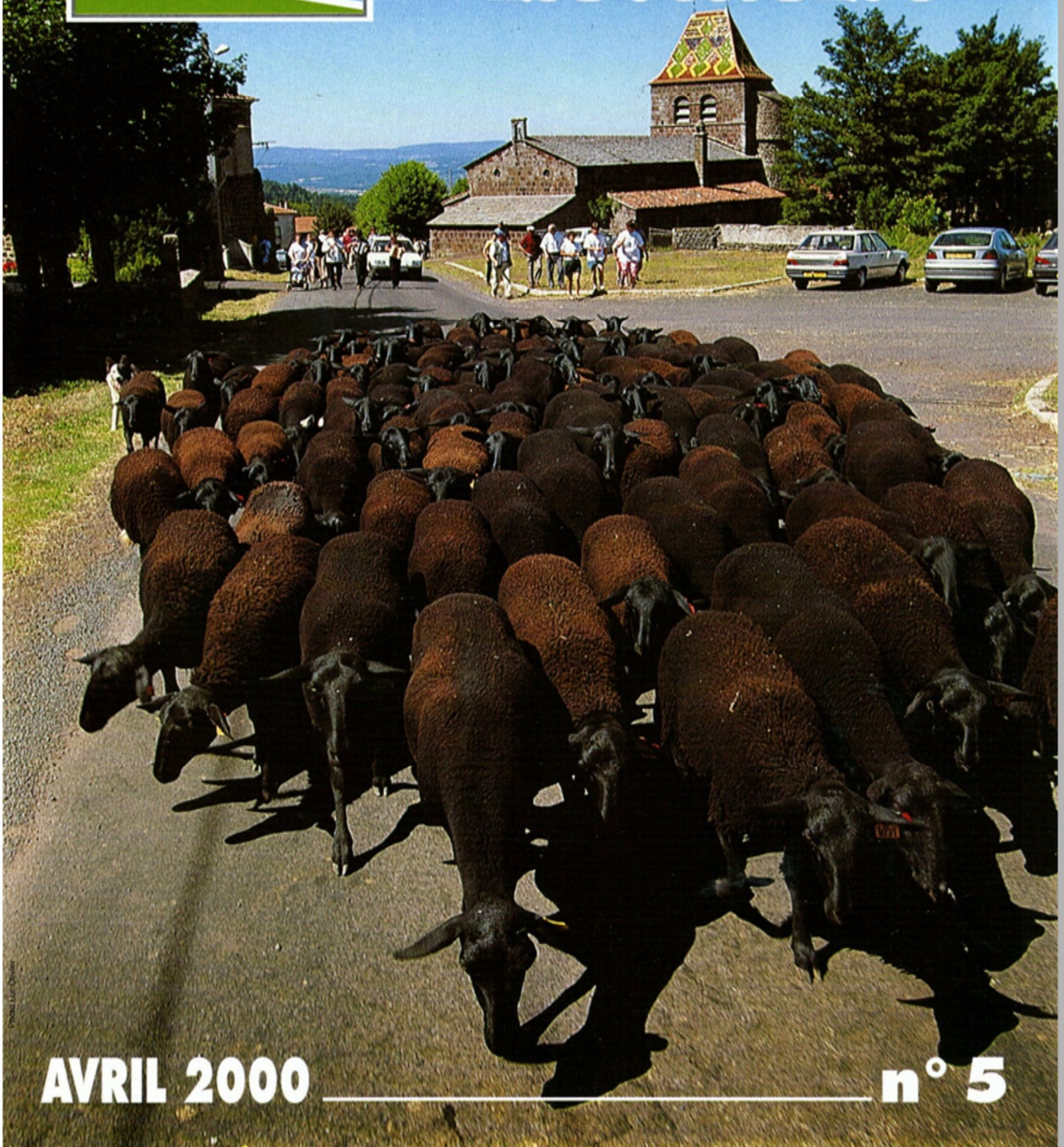




# SAINT-JEAN LACHALM



AVRIL 2000

n° 5

## SOMMAIRE

|  |             |
|--|-------------|
| Le Mot du Maire                            | Couv.       |
| Terres en Fêtes                            | p. 1        |
| Le SIVOM                                   | p. 2-3      |
| L'eau                                      | p. 4-5      |
| L'anniversaire de la bataille de Rossignol | p. 6-7      |
| Le règlement du boisement                  | p. 8        |
| L'assainissement                           | p. 9-10-11  |
| Le budget                                  | p. 12-13-14 |
| Les réalisations de 1999                   | p. 14       |
| Le Projet de Salle des Fêtes               | p. 15-16    |
| La Voirie                                  | p. 17       |
| Le S.I. du Devès                           | p. 18       |
| Le Recensement                             | p. 19       |
| Etat-Civil                                 | p. 20       |
| Mots-Croisés                               | Couv.       |

REDACTION - DIFFUSION  
Mairie de St-Jean-Lachalm  
Paul BRAUD - Abel FAYOLLE  
Annick JOUMARD - Josette SARRET

COMPOSITION et IMPRESSION  
DE LA COUVERTURE  
Imprimerie Ancienne  
8, rue Jean Barthélémy  
43000 LE PUY-EN-VELAY  
Tél. 04 71 09 11 37 - Fax 04 71 09 13 59

Photo Couverture : Luc OLLIVIER

Photos Intérieures : Josette SARRET  
Georges ASSEZAT

Reproduction même partielle est interdite  
Dépôt Légal : 2<sup>ème</sup> trimestre 2000  
N° de Série : 224

L'imprimeur décline toute responsabilité pouvant résulter des erreurs ou omissions qui, malgré les soins apportés à la rédaction, auraient pu se produire

## Le Mot du Maire

*Chers Amis,*

*Voici le 5<sup>ème</sup> Bulletin Municipal qui sera celui de l'an 2000. Ce bulletin municipal est aussi le dernier de la Municipalité actuelle. Car la loi interdit toute publication dans les 6 mois qui précèdent les élections municipales. Nous avons encore essayé d'améliorer ce bulletin municipal avec des photos, de la couleur à l'intérieur et quatre pages de plus, nous espérons que cette présentation sera plus lisible.*

*L'été dernier « Terres en Fête » a permis à notre commune de montrer une belle vitrine de son savoir faire.*

*Le recensement général de la population s'est conclu par une perte de 16 % de notre population. Ce résultat va sur les prochaines années réduire les possibilités financières de la commune.*

*1999 fut l'année des grandes discussions sur l'intercommunalité. La communauté d'agglomération autour du Puy s'est créée et vient jusqu'à nos portes. Par contre au niveau de notre secteur, les réunions et les nombreuses discussions ont abouties à un vote négatif.*

*1999 et ce début 2000 sont surtout marqué pour la municipalité par les retards qui s'accumulent. (La réfection de la voirie prévue en Septembre 99, les travaux d'adduction d'eau...) nous espérons que ces travaux vont démarrer au plus vite, au printemps 2000.*

*Le projet de Salle des Fêtes sera certainement le dernier de l'actuelle municipalité, sera-t-il fini en Mars 2001 ? Nous allons tout faire, pour préparer le dossier et mettre en place le financement.*

*Paul Braud*

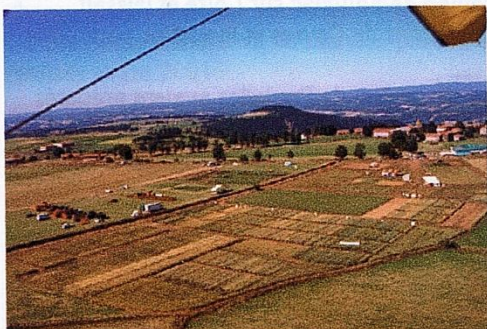
**LA MAIRIE EST OUVERTE**  
**LUNDI - MERCREDI - VENDREDI de 9 h à 12 h**  
**PERMANENCE DU MAIRE**

**le Dimanche Matin de 10 h à 12 h ou**  
**le Samedi sur Rendez-vous - Tél. 04 71 57 57 27 - Fax 04 71 57 55 43**

# Terres en fêtes

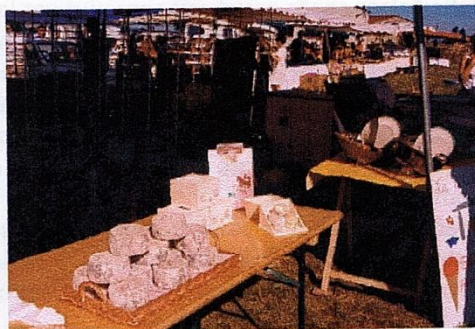
Les 24 et 25 juillet 1999, Saint Jean Lachalm a accueilli "Terres en Fêtes", cette manifestation a été organisée par la Chambre d'Agriculture en collaboration avec la municipalité, l'Association des Jeunes et les agriculteurs de Saint Jean Lachalm.

La Chambre d'Agriculture avait pour objectif de regrouper les 4 fêtes agricoles du plateau volcanique (bière, fromage, noire du velay et lentille verte du Puy). Ces 2 journées ont bénéficié d'un soleil magnifique qui a permis aux visiteurs de découvrir Saint Jean Lachalm sous son meilleur visage.



La plate forme végétale qui avait nécessité une immense préparation a permis de montrer de nombreuses variétés de céréales. Les conditions climatiques de l'hiver 98-99 et la présence d'alumine dans le sol qui bloque l'absorption des engrais ont par contre contrarié les rendements et la qualité de ces essais.

La soirée dansante du samedi soir a eu beaucoup de succès avec l'orchestre Sirocco et grâce au copieux repas préparé par les jeunes. Les produits locaux ont été mis en valeur, et cette manifestation a permis de montrer le savoir-faire de nos producteurs.



Les agriculteurs étaient très attirés par l'exposition de machines agricoles et notamment par cette composteuse qui retourne des andains de fumier afin de faciliter sa décomposition.

Les sentiers de découverte du paysage ont eu beaucoup de succès, ce qui a incité la Chambre d'Agriculture à créer le sentier permanent en collaboration avec le S.I.V.O.M..



Les brebis noires du Velay que vous avez découvertes en première page sous la garde du chien de troupeau « NOISETTE » ont ouvert la randonnée. Celles-ci étaient présentes à la sortie de la messe des bergers et se sont prêtées aux manipulations (tonte, gardiennage).

# Le S.I.V.O.M. du

## ↳ L'intercommunalité

Ce fut le grand débat de l'année 1999. Alors qu'il semblait qu'un consensus avait été trouvé d'un côté entre les communes du canton de Pradelles et de l'autre les communes du canton de Cayres et Solignac sur Loire. Le Préfet a pris en septembre l'arrêté fixant le périmètre de la Communauté d'Agglomération du Puy en Velay. Celui-ci englobait le canton de Solignac sur Loire et laissait Cayres sur la touche. Le Préfet convoqua alors les élus des cantons de Cayres et Pradelles pour nous inciter à constituer une communauté ensemble.

Un nouveau débat s'engagea alors et les statuts que les élus du canton de Pradelles avaient préparés pour partir seuls furent validés au niveau des 2 cantons, malgré quelques réticences sur la piscine de Pradelles et le Gymnase de Landos. En effet l'intérêt communautaire de ces 2 équipements situés très au Sud ne nous apparaissait pas évident.

Les conseils municipaux eurent à se prononcer sur la création de cette communauté de commune, suite à l'arrêté du Préfet qui fixait le périmètre.

Il fallait alors que le projet soit approuvé par la moitié des communes représentant les 2/3 des habitants ou les 2/3 des communes représentant la moitié des habitants.

7 communes sur 19 refusèrent le projet, Saint Haon, Saint Paul de Tartas et Rauret sur le canton de Pradelles et Alleyras, Cayres, Le Bouchet Saint Nicolas et Saint Didier d'Allier sur le canton de Cayres. Alleyras demanda même son rattachement à Saugues.

Le projet a donc été refusé et nous continuons dans le cadre de notre S.I.V.O.M. avec les six communes adhérentes.

La réflexion devrait se poursuivre en 2000. Il semble par ailleurs bien difficile d'aboutir avant les prochaines élections municipales de 2001 et c'est plus de 2 millions de francs de Dotation Globale de Fonctionnement que nos deux cantons auront perdus en 2 ans.

## ↳ Le ramassage scolaire

Il était un des principaux projets de la communauté de commune qui devait prendre en charge l'ensemble des ramassages scolaires sur les deux cantons. Pour la commune de Saint Jean Lachalm il y a trois circuits différents :

- L'école privée primaire du bourg où le ramassage est sous la responsabilité des parents d'élèves
- Le collège de Landos où le responsable est la commune de Cayres
- Le ramassage sur le Puy mis en place par la commune il y a trois ans et supprimé à la dernière rentrée scolaire par manque d'élève.

Le coût du ramassage restant à la charge des familles aurait été réduit au moins de 50%.

La communauté de commune n'ayant pas été constituée, rien ne sera mis en place sur le collège de Landos où le coût par famille restera à près de 3 500 Francs par an.

Le ramassage primaire sera repris par la commune si l'association des parents d'élèves dénonce le contrat avec le transporteur qui arrive à échéance en juin 2000.

Pour le Puy, la commune est prête à remettre en service ce ramassage s'il y a au moins 3 élèves. Si certains sont intéressés, prendre contact avec la mairie avant le 15 mai.

## ↳ Le Fond de Gestion de l'Espace Rural

La commune s'est contentée de réaliser les plantations près du cimetière. L'aménagement de l'ancienne décharge a été abandonné compte tenu des problèmes rencontrés pour réaliser ces travaux et des incertitudes juridiques liées à ce terrain.

# pays de Cayres

## ↳ La rénovation du petit patrimoine

La première tranche de travaux a débuté fin 1999, l'entreprise BATICOOP 43 a bien avancé le four de Trespeux. L'entreprise Hugon en est au même point sur celui de Séjallières et a terminé la toiture de celui de Conil. Ce dernier avait été oublié sur la présentation du dernier bulletin municipal, le coût prévisionnel était de 10 040 F. Sur celui de Séjallières la fournette a été refaite et sera à la charge de la commune (environ 5 000 F).

La deuxième tranche va être lancée prochainement mais les travaux ne seront certainement pas réalisés avant 2001.

## ↳ Le schéma de desserte forestière

Suite à la tempête de décembre 1999, ce schéma qui doit être réalisé par l'Office National des Forêts va être reporté en 2001 pour permettre à cet organisme de remettre la forêt en état suite à la tempête.

## ↳ Le sentier de découverte paysan

La Chambre d'Agriculture en collaboration avec le S.I.V.O.M. va mettre en place 2 sentiers de découverte paysans sur les cantons de Cayres et Pradelles. Le premier sera créé sur la commune entre le bourg et Conil. Il permettra aux randonneurs de découvrir le façonnage du paysage par le travail des agriculteurs au fil du temps ainsi que les productions locales.

## ↳ Le topo-Guide chamina

Il est en cours de réalisation par le Syndicat Mixte d'Aménagement du Haut Allier, il présentera l'ensemble des sentiers de randonnées du canton avec le P.R. 315 qui figure sur le plan ci joint :



Le topo-guide reprendra aussi les circuits V.T.T. qui vont être balisés en 2000. Il y aura trois circuits créés sur le canton dont un partira de Saint Jean Lachalm.

# L'eau

## \* Le réseau de Rossignol

Les travaux d'adduction sont terminés fin avril 1999, le coût définitif s'établit ainsi :

|   |                        |
|---|------------------------|
| Frais Appel d'offre                           | 1 917,00 Francs H.T.   |
| Entreprise CROZAT conduites et branchements : | 231 830,55 Francs H.T. |
| CEGELEC surpresseur :                         | 60 030,00 Francs H.T.  |
| Entreprise Chapuis réenclancheur              | 4 240,00 Francs H.T.   |
| DDAF maîtrise d'œuvre                         | 20 566,33 Francs H.T.  |

Ces travaux, ont bénéficié d'une subvention

|                                      |                   |
|--------------------------------------|-------------------|
| du Conseil Général                   | 112 700,00 Francs |
| de l'agence de bassin Loire Bretagne | 64 400,00 Francs  |

**soit une charge pour la commune de 141 483,88 Francs**

## \* Le réseau Principal

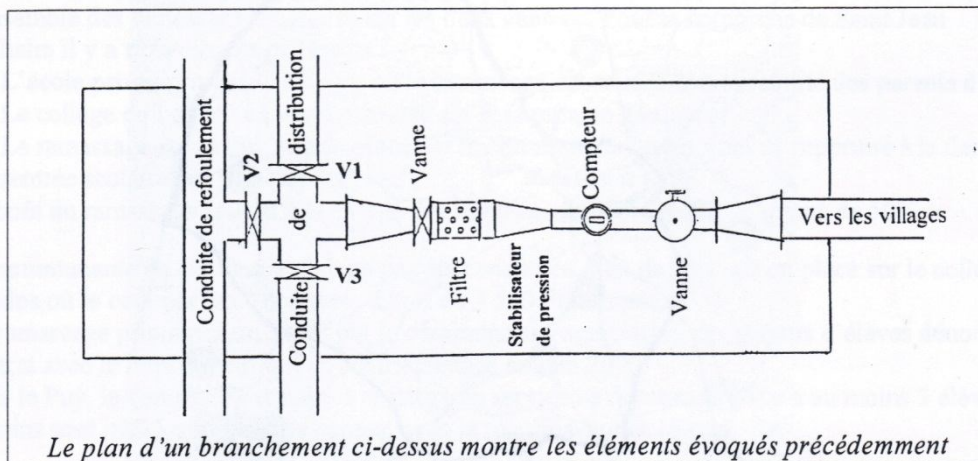
### Le périmètre de protection

Le Préfet a pris l'arrêté définitif le 12 avril 1999 après le passage devant le Comité Départemental d'Hygiène, il faut maintenant clôturer le périmètre immédiat. Ces travaux seront réalisés l'été prochain après la fin des travaux sur la conduite principale.

### La réfection de la conduite principale

Décidée en 1999, suite aux nombreuses pannes, la réfection de la conduite principale a débuté à l'automne. Le projet consiste à :

- La réfection avec une double conduite en PVC d'un diamètre de 110 mm. Une conduite pour monter l'eau au réservoir et une pour redistribuer vers les villages. Aujourd'hui nous avons une conduite fibrociment qui remplit les 2 fonctions.
- La reprise des piquages sur les villages avec l'installation de :
  - Vannes pour isoler un village en cas de pannes
  - Compteur pour surveiller les fuites sur les villages
  - Filtres pour avoir de l'eau de meilleure qualité
  - Stabilisateur de pression pour avoir une pression équivalente entre les villages



- La possibilité d'utiliser les 2 conduites en distribution-refoulement. Ainsi en cas de casse il suffira d'inverser 2 vannes pour réalimenter.
- L'installation d'une télégestion entre le pompage et le réservoir pour ne pas pomper de l'eau inutilement et ne pas la laisser stagner dans le réservoir. Celle-ci sera associée à une télalarme pour signaler tout dysfonctionnement.

L'Appel d'offre pour ces travaux a été lancé au printemps 1999, les travaux ont été attribués à :

➤ le lot conduite à l'entreprise Roux père et fils d'Issoire pour un montant de 802 430 F. H.T.  
Soit 585 850 F pour les 3 700 mètres de double conduite et 216 580 F pour les regards, vannes, ventouses et vidanges.

➤ le lot pompage à l'entreprise CEGELEC pour un montant de 190 342 F. H.T..

Soit 69 480 F pour les pompes et anti-bélier, 47 927 F pour l'électricité et 72 935 F pour la télégestion.

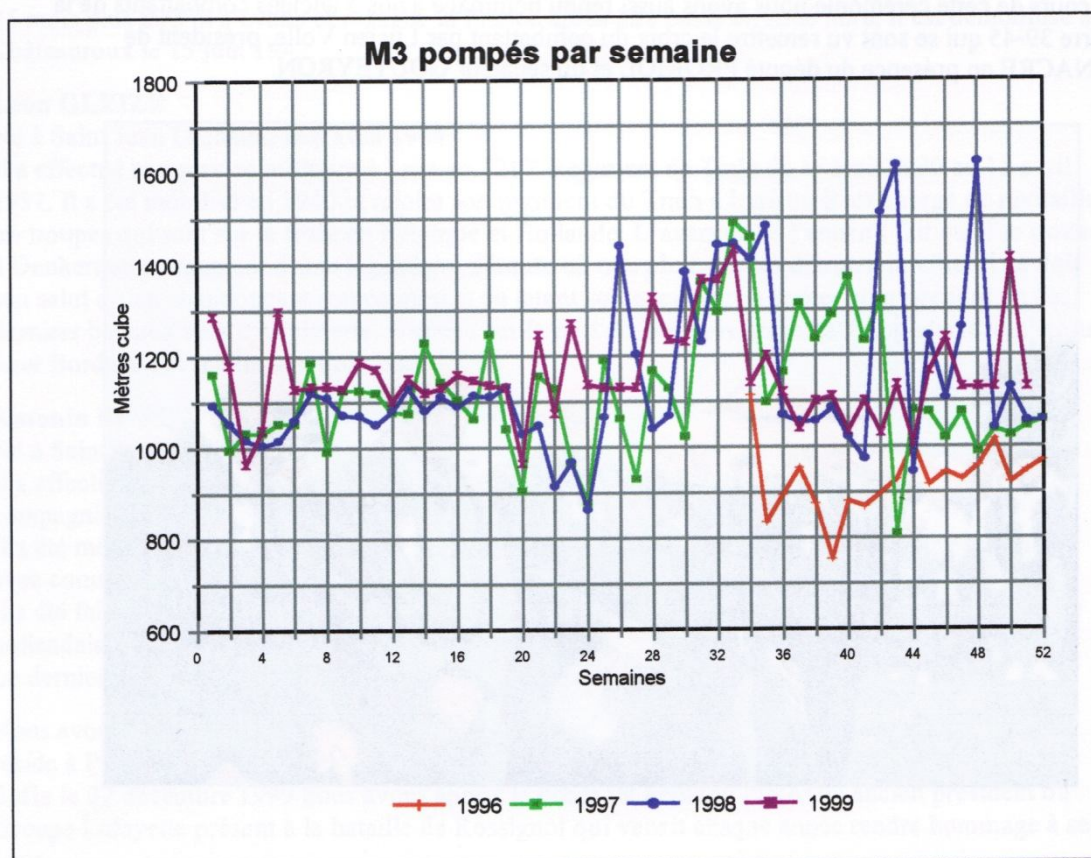
Le coût total des travaux est donc de : 992 772 F HT hors maîtrise d'œuvre assurée par la D.D.A.F. sur lesquels nous percevons deux subventions :

|                                |           |
|--------------------------------|-----------|
| Conseil Général :              | 395 500 F |
| Agence de L'eau Loire Bretagne | 60 800 F  |

### La Consommation d'eau

Le tableau ci dessous montre les m<sup>3</sup> pompés à Séjallières. La consommation annuelle sur le réseau est de l'ordre de 40 000 m<sup>3</sup> soit 800 m<sup>3</sup> par semaine. Vous pouvez donc constater qu'il y a plus d'un tiers de l'eau pompée qui est perdue dans le réseau ce qui représente un rendement de 60%. Le rendement devrait être voisin de 85%, compte tenu des nettoyages de réservoirs, des prises d'eau par les pompiers et petites fuites. La nouvelle conduite et les contrôles mis en place devraient nous permettre d'améliorer les résultats. Cela évitera les frais de pompage inutiles et nous permettra de passer avec une seule source.

La mise en place de 2 conduites réduira la pression sur la conduite de refoulement et l'inertie du poids de l'eau du réservoir ce qui permettra de limiter la consommation d'énergie de 30% pour le pompage.



## 55<sup>eme</sup> anniversaire de la

Le dimanche 6 juin 1999, nous avons rendu hommage aux résistants qui ont perdu la vie à Rossignol le 7 juin 1944 pour défendre notre patrie.

Ce jour la, à 4 heures du matin, les maquisards du groupe Lafayette qui sont cachés dans une ferme sur la route qui doit les conduire à Saugues le lendemain, sont attaqués par les Allemands et les miliciens. La plupart des maquisards ne doivent leur survie qu'à la présence du brouillard qui leurs permis de gagner les bois avant l'arrivée des renforts allemands.

La bataille fit 4 victimes dans le camp des maquisards

Prosper FAURE du Puy fut abattu dans la grange et son corps carbonisé dans l'incendie de la ferme provoqué par un officier allemand.

Pascal VALLIORGUES du Puy blessé dans un champ succomba dans l'ambulance pendant son transfert à l'hôpital.

Lucien PARAT de Brives fut tué sur une bretelle d'accès de la voie romaine chemin en lisière du bois pendant sa fuite.

Henri GUIGON de Langogne agent de liaison fut blessé au volant de sa voiture alors qu'il rejoignait Rossignol depuis Cayres. Il fut soigné par madame Masclaux et mourut brûlé vif dans l'incendie de la grange ou il avait été transporté.

Le 6 juin 1944, 4 maquisards avaient été arrêtés sur la route de Rossignol. Il s'agit d'Alphonse CHANUT, Alfred LEWKOWICK et des frères ELFOND Jacques et Simon qui furent fusillés plus tard à Orcines (Puy de Dôme)

Au cours de cette cérémonie nous avons aussi rendu hommage à nos 5 anciens combattants de la guerre 39-45 qui se sont vu remettre la croix du combattant par Lucien Volle, président de l'ANACRE en présence du député PRORIOI et du sénateur GOUTEYRON.





# bataille de ROSSIGNOL

Nous retraçons ci-dessous la carrière militaire de nos anciens combattants.

## **Baptiste CHAUCHAT**

Né à Saint Jean Lachalm, le 15 mai 1919

Appelé sous les drapeaux le 15 octobre 1939 au 86<sup>ème</sup> RI à Saint Etienne.

Il a été fait prisonnier le 18 juin 1940 à Verdun, déporté en Allemagne le 3 février 1941 au Stalag.

Il a été libéré par les Américains le 4 mars 1945, il est rentré à Saint Jean Lachalm le 13 mars 1945.

## **Alfred FAYOLLE**

Né à Saint Jean Lachalm, le 25 juin 1917

Appel à 20 ans pour le service militaire le 19 octobre 1937 au 157<sup>ème</sup> RI à Colmar, il y reste jusqu'en

janvier 1939 puis est muté au 38<sup>ème</sup> RI à Saint Etienne. En septembre 1939 il part pour le front

d'Alsace au bord du Rhin, il y reste tout l'hiver. Le 19 juin 1940 il est fait prisonnier à Wathemont

et le 25 juillet 1940 il embarque pour l'Allemagne. Il y reste jusqu'en janvier 1945 (Poméranie)

puis il est envoyé au Danemark où le 5 mai 1945 il est libéré par les Anglais et les Danois.

Enfin le 16 mai les Anglais le rapatrient vers Paris et le 19 mai il rentre à Saint Jean Lachalm.

## **Noël DAUDET**

Né à Saint Privat d'Allier, le 22 décembre 1912

Il a effectué son service militaire au 60<sup>ème</sup> RI à Besançon.

Il a rejoint le 27 août 1939 le 38<sup>ème</sup> RI à Saint Etienne, après être resté quelques mois en Alsace il est parti sur la frontière belge.

Il a été fait prisonnier le 21 mai 1940 à Lille, et transféré en Allemagne à Stalag III A.

25 mois plus tard il s'évade et regagne la France après être passé en zone libre, il est démobilisé à Châteauroux le 15 juin 1942.

## **Léon GLEIZE**

Né à Saint Jean Lachalm, le 8 avril 1909

Il a effectué son service militaire à Luré au 121<sup>ème</sup> Régiment de Train du 1<sup>er</sup> avril 1930 au 15 avril

1931. Il a été mobilisé en 1940 et rejoint son régiment du Train à Luré où il est chargé de ravitailler

les troupes qui sont sur le front en Belgique et Hollande. L'avancée de l'ennemi fait qu'il se trouve

à Dunkerque au moment d'une légendaire déroute où une pluie d'obus détruit la ville. Il ne doit

son salut qu'en abandonnant son camion et en jetant son paquetage à la mer pour prendre un des derniers bateaux vers l'Angleterre. Il arriva sur le port de Douvres, traversa l'Angleterre, embarqua pour Bordeaux et rejoint son domicile.

## **Antonin BRAUD**

Né à Saint Jean Lachalm, le 12 août 1905

Il a effectué son service militaire à Neuf Brisack (Haut Rhin) au 4<sup>ème</sup> Bataillon de Chasseur, 2<sup>ème</sup> compagnie, de novembre 1925 jusqu'en avril 1927, soit 18 mois.

Il a été mobilisé le 3 septembre 1939 à Sète (Hérault) dans le 53<sup>ème</sup> Régiment Infanterie Coloniale avec comme fonction la Radio.

Il a été fait prisonnier le 7 juin 1940 à Airaines (Somme), transféré pendant 27 mois à la frontière hollandaise, puis 27 mois en usine à Duisbourg - Wanheim (Allemagne).

Le dernier camp de prisonnier était à Stalag VI J avant d'être libéré le 5 mai 1945.

Nous avons aussi transmis la même décoration à Pierre BELLEDENT originaire du Sapet qui réside à Paris et dont l'état de santé ne permet pas d'être parmi nous.

Enfin le 22 décembre 1999 nous avons appris le décès de Fernand PINAUD ancien président du Groupe Lafayette présent à la bataille de Rossignol qui venait chaque année rendre hommage à ses amis.

# Le règlement du boisement

Le conseil municipal a souhaité la mise en place d'une procédure de réglementation des boisements sur le territoire de la commune. Suite à l'arrêté du Préfet du 5 mai 1999 édictant la réglementation des boisements, une commission communale d'aménagement foncier a été mise en place.

## **Définition :**

C'est un aménagement foncier permettant de protéger ou de conserver les terrains à vocation agricole contre les plantations forestières dites gênantes mais aussi de protéger l'espace de loisir et paysager.

## **Champ d'application :**

Cette procédure ne s'applique que sur les parcelles de nature agricole constatées lors des enquêtes et non sur référence de la matrice cadastrale.

Tout bois ou toute forêt réalisés avant l'arrêté édictant cette procédure ou avec une autorisation préfectorale demeure en son état, il n'y a pas d'effet rétroactif.

## **Rôle de la commission :**

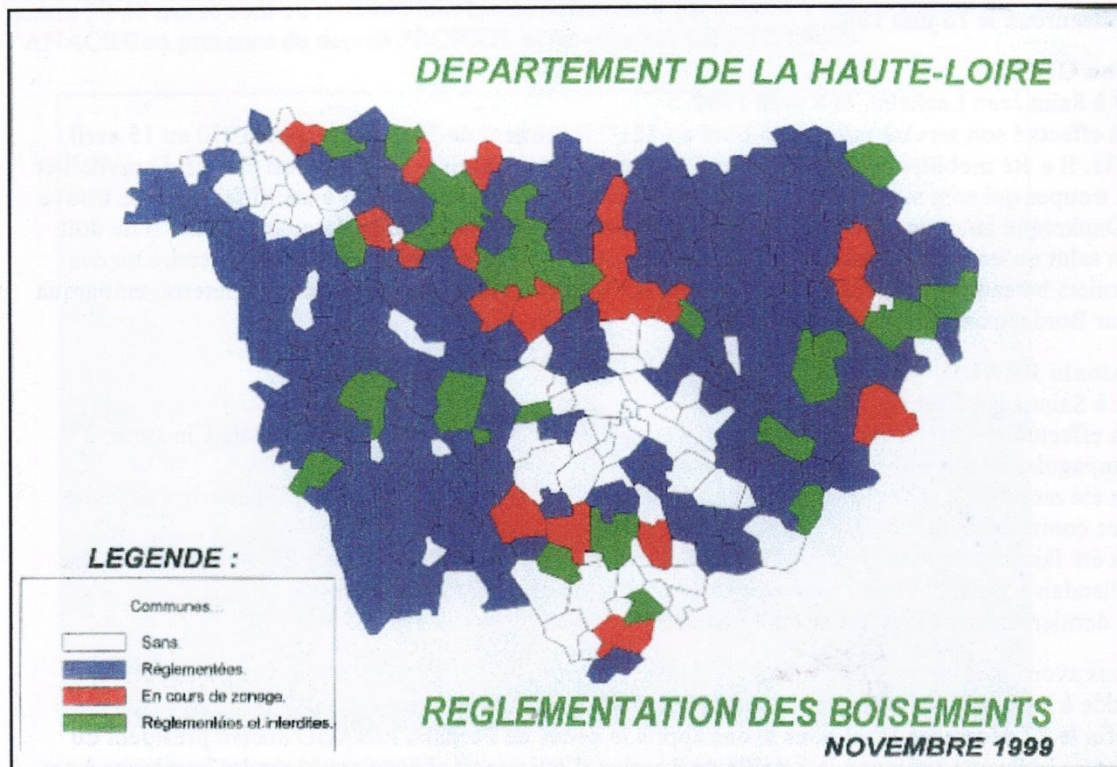
Elle triera les parcelles en fonction de leur nature réelle et les classera dans les périmètres adéquats. La commission doit définir au moins 2 périmètres de mesures réglementaires.

**Libre :** formé de parcelles boisées ou boisables, les propriétaires pourront planter sans faire de déclaration.

**Réglementé :** formé de parcelles agricoles exploitées ou exploitables (terres, prés, pâtures, friches ou landes). Les propriétaires devront faire une déclaration au préalable et obtenir l'autorisation.

**Interdit :** C'est une zone où toute plantation est interdite.

Lors de la première réunion la commission a choisi de créer seulement les 2 premières zones et n'a pas souhaité de zone interdite.



Lorsque la commission aura arrêté son zonage, le dossier sera soumis à enquête publique. Cette procédure est entièrement financée par le Conseil Général.

# Le schéma directeur d'assainissement

Opération lancée début 1998, elle a été réalisée par le cabinet SAUNIER Environnement de Saint Etienne. Il vous a été présenté les premières conclusions sur le bulletin précédent. Il est aujourd'hui terminé et a dégagé les conclusions suivantes :

## ❖ Sur les villages

Tous ont été classés en assainissement individuel en effet :

- ☞ Le fonctionnement de tous les équipements de traitements auraient posé des problèmes en raison du nombre trop faible d'habitants raccordés ou de l'altitude trop élevée.
- ☞ Le coût était complètement disproportionné et il aurait fallu instaurer une taxe assainissement entre 1 200 F et 1 500 F par foyer.

Par rapport à la présentation faite sur le précédent bulletin, il faut préciser que pour bénéficier de subventions pour la mise aux normes d'un assainissement individuel il faut que tout le secteur ( villages ou groupe d'habitation) soit réhabilité. Ainsi on ne peut pas faire un projet avec 1 maison sur chaque village. Les nouvelles constructions réalisées après le 1<sup>er</sup> janvier 1992 ne peuvent pas bénéficier de ces mesures.

## ❖ Sur le bourg

Le cabinet nous proposait 3 formules en scénario collectif (voir dernier bulletin municipal). Une étude complémentaire a été réalisée à la demande du conseil municipal et du service départemental de l'eau pour réaliser une courbe de niveau et proposer une nouvelle formule. Il a donc été retenu la troisième formule mais le poste de relevage prévu pour le réseau sud est à été supprimé.

Le nouveau projet consiste donc à : (voir plan sur pages suivantes)

- ☞ Réutiliser le réseau existant
- ☞ Raccorder le réseau Est et Centre au réseau Ouest avec une conduite en fonte plus profonde et la réalisation de déversoir d'orages
- ☞ Raccorder tout ce réseau à un lagunage implanté à l'Ouest du bourg.

Ce projet a l'avantage de raccorder toutes les maisons (sauf les trois situées sous les pompes à essence qui bénéficieraient d'un assainissement individuel) et limite les frais de fonctionnement avec l'absence de poste de relevage et un lagunage qui nécessite un faible entretien.

Le coût du projet est de l'ordre de :

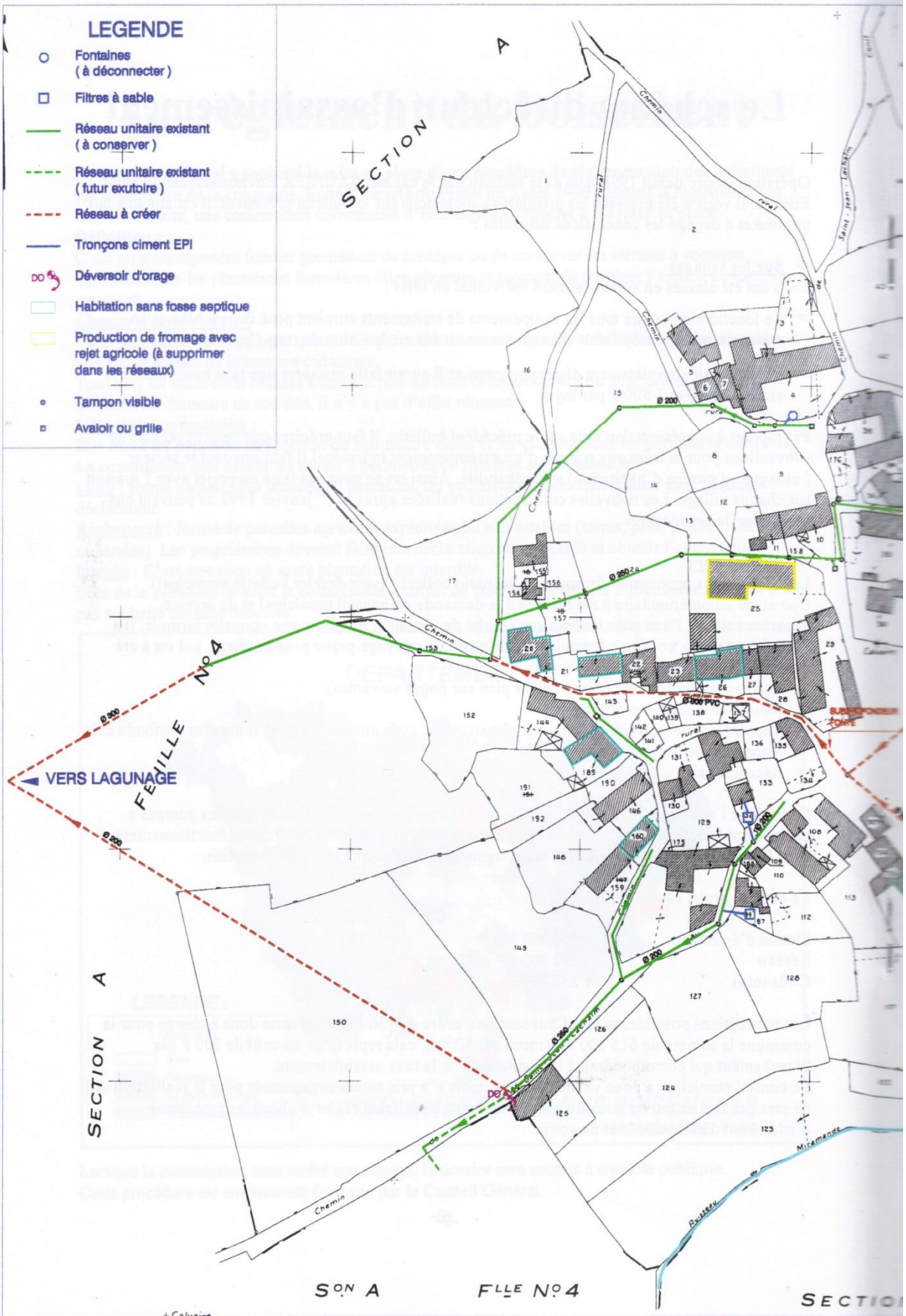
|                     |                    |
|---------------------|--------------------|
| Station d'épuration | 560 000 F          |
| Réseau              | 792 000 F          |
| <b>Coût total</b>   | <b>1 352 000 F</b> |

Les subventions possibles aujourd'hui sont de l'ordre de 736 800 F. Il reste donc à charge pour la commune la somme de 615 200 F. Amorti sur 30 ans, cela représente un coût de 300 F par branchement qui correspondrait à l'abonnement de la taxe assainissement.

Le conseil municipal a donc validé ce choix, mais n'a pris aucun engagement pour la réalisation qui ne sera pas mis en œuvre pour l'instant la commune préférant régler d'abord les problèmes d'adduction d'eau potable et de voirie.

# LEGENDE

- Fontaines (à déconnecter)
- Filtres à sable
- Réseau unitaire existant (à conserver)
- - - Réseau unitaire existant (futur exutoire)
- - - Réseau à créer
- Tronçons ciment EPI
- DO Déversoir d'orage
- Habitation sans fosse septique
- Production de fromage avec rejet agricole (à supprimer dans les réseaux)
- Tampon visible
- Avaloir ou grille



ECHELLE : 1:2000

Département de la Haute  
**COMMUNE DE SAINT JEAN**  
Schéma directeur d'assainissement  
Projet d'assainissement sur

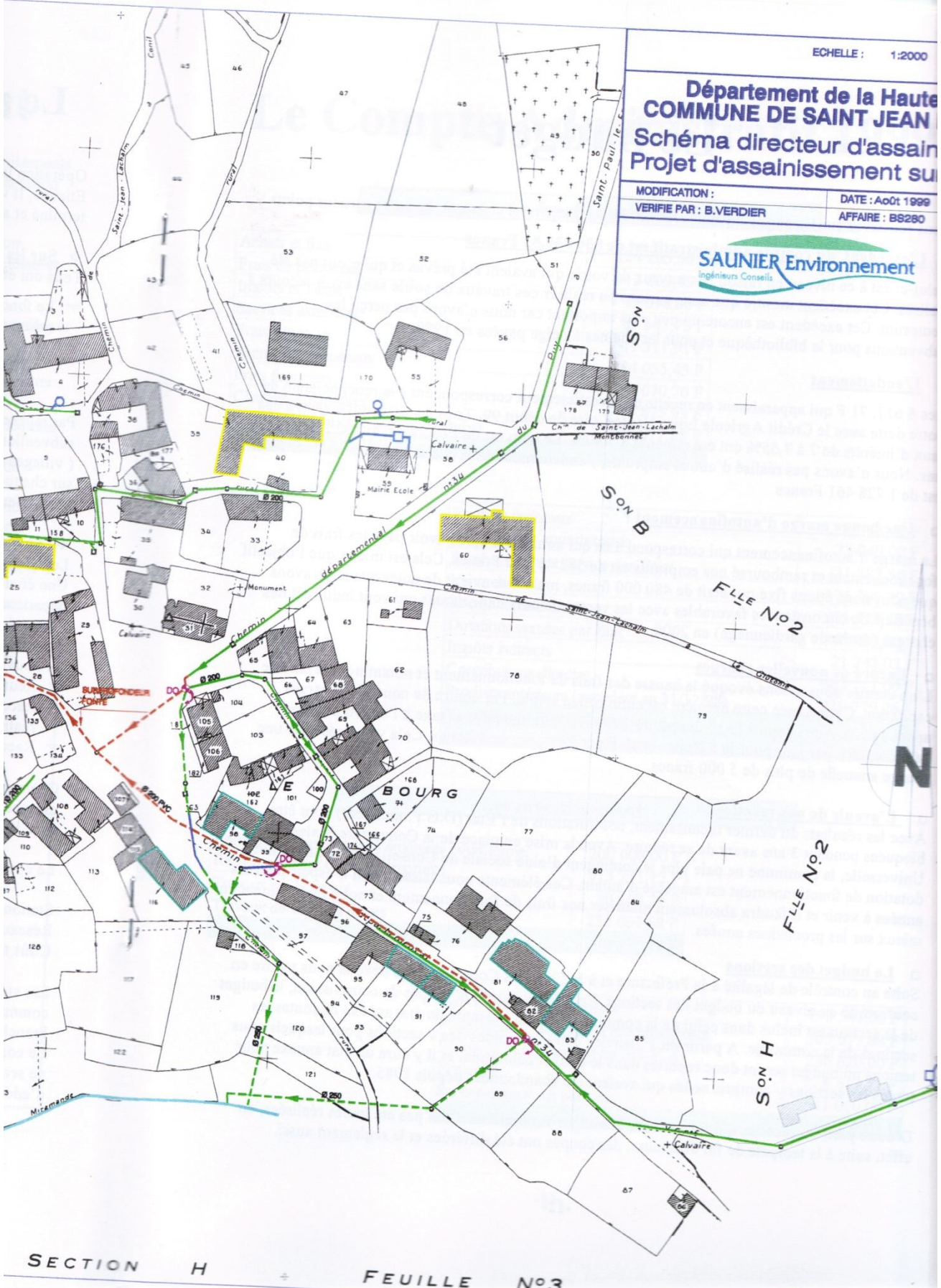
MODIFICATION :

DATE : Août 1999

VERIFIE PAR : B.VERDIER

AFFAIRE : BS280

**SAUNIER Environnement**  
ingénieurs Conseils



SECTION H

FEUILLE No 3

# Le budget

Vous retrouvez sur les pages suivantes les différents budgets. Il convient de noter certains points :

□ **L'excédent du compte administratif est de 830 829,82 Francs**

Celui-ci est à ce niveau en raison des travaux de voirie qui avaient été prévus et qui n'ont pas été réalisés. Cet excédent montre que nous aurions pu réaliser ces travaux de voirie sans avoir recours à l'emprunt. Cet excédent est encore un peu plus important car nous n'avons pas perçu les subventions pour la bibliothèque et pour les chaînes à neige payées en 1999.

□ **L'endettement**

Les 8 617, 71 F qui apparaissent en recette en investissement correspondent à la renégociation de notre dette avec le Crédit Agricole Loire Haute-Loire de début 99. Tous les prêts qui étaient à des taux d'intérêts de 7 à 7,65% ont été ramenés à 5,90%. Le gain est de l'ordre de 20 000 Francs sur 4 ans. Nous n'avons pas réalisé d'autres emprunts, l'endettement de la commune au 1<sup>er</sup> janvier 2000 est de 1 728 461 Francs

□ **Une bonne marge d'autofinancement**

La marge d'autofinancement qui correspond à ce qui nous reste après avoir payé les frais de fonctionnement et remboursé nos emprunts est de 582 417,32 Francs. Cela est mieux que l'objectif que nous nous étions fixé qui était de 480 000 francs, mais il convient de noter que nous avons bénéficié de circonstances favorables avec les ventes de bois importantes qui vont induire des charges (droits de gardiennage) en 2000.

□ **Encore de nouvelles charges**

L'an dernier nous avons évoqué la hausse des frais de fonctionnement et notamment la taxe de capitation. Cette année cette dernière est enfin restée stable. Par contre de nouvelles charges apparaissent. Ainsi depuis le 1<sup>er</sup> décembre 1999 la commune paye la taxe à l'essieu pour les camions 26 F par jour pour le 6 Roues et 36 F par jour pour le 4 Roues. Cela va représenter une charge annuelle de plus de 5 000 francs.

□ **L'avenir de nos recettes**

Avec les résultats du dernier recensement, nos dotations de l'Etat (D.G.F. notamment) vont être bloquées pendant 3 ans avant de se réduire. Avec la mise en place de la Couverture Maladie Universelle, la commune ne paie plus le contingent d'aide sociale au Conseil Général, mais notre dotation de fonctionnement est amputée d'autant. Ces éléments nous laissent peu d'espoir pour les années à venir et il faudra absolument maîtriser nos frais de fonctionnement et notre endettement au mieux sur les prochaines années.

□ **Le budget des sections**

Suite au contrôle de légalité à la Préfecture et à la Cour des Comptes, nous devons nous mettre en conformité au niveau du budget des sections. En effet, lorsqu'il n'y a pas de commission, le budget de la section est inclus dans celui de la commune, et il est présenté un état annexe de toutes les sections de la commune. A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2000, les soldes des 4 sections pour lesquels nous tenions un budget seront donc reportés dans le budget communal et il y aura un état annexe pour toutes les sections y compris celles qui avaient été abandonnées depuis 1985.

D'autre part, les recettes qui figurent sur le budget des sections n'ont pas été toutes réalisées, en effet, suite à la tempête de fin décembre, des coupes ont été différées et le règlement aussi.

# Le Compte Administratif 1999

## Le fonctionnement

|                                       |                       |
|---------------------------------------|-----------------------|
| Achats et frais                       | 124 205,50 F          |
| Frais de personnel                    | 313 802,45 F          |
| Impôts et Taxes                       | 45 674,00 F           |
| Services extérieurs                   | 81 347,73 F           |
| Frais généraux                        | 49 311,91 F           |
| Autres frais généraux                 | 284 055,45 F          |
| Frais financiers                      | 134 070,70 F          |
| Charges Antérieures                   | 875,93 F              |
| Excédent de fonctionnement capitalisé | 305 077,88 F          |
| <b>Dépenses de fonctionnement</b>     | <b>1 338 421,55 F</b> |

|  |                       |
|--|-----------------------|
| Produits financiers                        | 28,43 F               |
| Location des appartements                  | 75 040,00 F           |
| Remboursement service des Eaux             | 31 387,50 F           |
| Vente de Bois                              | 126 700,29 F          |
| Recouvrement divers                        | 151 529,86 F          |
| Dotations versées par Etat                 | 841 432,00 F          |
| Impôts indirects                           | 21 243,03 F           |
| Contributions directes                     | 682 111,00 F          |
| Produits antérieurs (excédent au 31/12/98) | 239 779,26 F          |
| <b>Recettes de fonctionnement</b>          | <b>2 169 251,37 F</b> |
| <b>Excédent de fonctionnement</b>          | <b>830 829,82 F</b>   |

## Les investissements

|  |                     |
|--|---------------------|
| Remboursement capital d'emprunts court terme | 200 000,00 F        |
| Remboursement capital d'emprunts             | 313 711,12 F        |
| Travaux sur bâtiment                         | 20 158,29 F         |
| Travaux de voirie et divers                  | 251 007,68 F        |
| <b>Dépenses d'investissement</b>             | <b>784 877,09 F</b> |

|  |                     |
|--|---------------------|
| Subventions d'équipements                | 193 541,50 F        |
| Prélèvement / recettes de fonctionnement | 305 077,88 F        |
| Fonds de compensation de la T.V.A.       | 236 620,00 F        |
| Emprunts                                 | 8 617,71 F          |
| Recouvrement subventions                 | 41 020,00 F         |
| <b>Recettes d'investissement</b>         | <b>784 877,09 F</b> |

# Les Budgets annexes

## Le service des EAUX

### Le fonctionnement

| Dépenses                          |                     | Recettes              |                     |
|-----------------------------------|---------------------|-----------------------|---------------------|
| Electricité                       | 27 065,55 F         | Redevances            | 128 209,52 F        |
| Fournitures                       | 25 657,92 F         | Remboursement travaux | 22 543,50 F         |
| Analyses                          | 4 206,00 F          | Section de Trespeux   | 12 304,05 F         |
| Transport d'eau                   | 2 635,32 F          |                       |                     |
| Remboursement à la commune        | 31 387,50 F         |                       |                     |
| Taxes et cotisations              | 19 803,80 F         | Excédent antérieur    | 34 482,90 F         |
| Amortissement                     | 33 543,00 F         |                       |                     |
| <b>Excédent de fonctionnement</b> | <b>53 240,88 F</b>  |                       |                     |
| <b>TOTAL</b>                      | <b>197 539,90 F</b> | <b>TOTAL</b>          | <b>197 539,90 F</b> |

### Les investissements

| Dépenses          |                     | Recettes                        |                     |
|-------------------|---------------------|---------------------------------|---------------------|
| Travaux           | 514 251,95 F        | Amortissement                   | 33 543,00 F         |
|                   |                     | F.C.T.V.A.                      | 6 182,00 F          |
| Déficit antérieur | 150 932,14 F        | Subventions                     | 176 221,00 F        |
|                   |                     | <b>Déficit d'investissement</b> | <b>449 237,95 F</b> |
| <b>TOTAL</b>      | <b>665 183,95 F</b> | <b>TOTAL</b>                    | <b>665 183,95 F</b> |

Il se solde par un déficit d'investissement, cela est normal car nous avons réglé des factures en fin d'année pour pouvoir récupérer la T.V.A. et le financement n'a pas encore été mis en place compte tenu de l'excédent très important du budget général.

## Le Centre Communal d'Action Sociale

|   |                   |
|---|-------------------|
| Charges sociales                                | 855,00 F          |
| Repas et cadeaux                                | 5 350,00 F        |
| <b>Dépenses de fonctionnement</b>               | <b>6 205,00 F</b> |
| Vente de concessions                            | 400,00 F          |
| Excédent antérieur au 01/01/1999                | 4 012,53 F        |
| <b>Recettes de fonctionnement</b>               | <b>9 412,53 F</b> |
| <b>Excédent de fonctionnement au 31/12/1999</b> | <b>3 207,53 F</b> |

## Les sections

|                         | Le Bourg           | Trespeux           | Rosignol           | San Sej San         |
|-------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|---------------------|
| <b>Solde 1/1/1999</b>   | <b>-1 840,84 F</b> | <b>-353,90 F</b>   | <b>4 652,32 F</b>  | <b>50 323,41 F</b>  |
| Vente de bois           | 0,00 F             | 60 000,00 F        | 43 244,78 F        | 61 000,00 F         |
| Impôts et Taxes         | 0,00 F             | 2 903,00 F         | 3 198,00 F         | 2 610,00 F          |
| Travaux et Services     | 0,00 F             | 12 304,05 F        | 0,00 F             | 0,00 F              |
| <b>Solde 31/12/1999</b> | <b>-1 840,84 F</b> | <b>44 439,05 F</b> | <b>44 699,10 F</b> | <b>108 713,41 F</b> |



# Les réalisations de 1999

## La bibliothèque

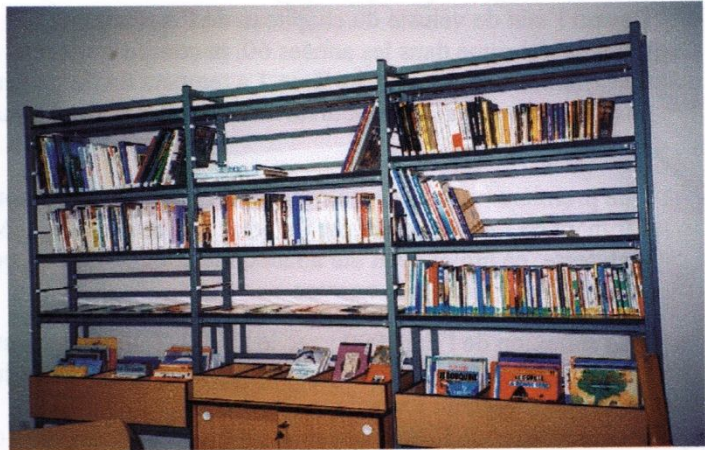
Elle est ouverte tous les mercredis de 14 à 15 heures dans la salle du conseil municipal qui a été aménagée à cet effet.

Le matériel nécessaire a été acheté pour 10 030,30 F HT subventionné à 40% par la région.

Les livres (environ 400) sont fournis par la Bibliothèque Départementale de Prêt et renouvelés tous les trimestres.

Ce service est complètement gratuit.

On vous attend simplement un peu plus nombreux.



## La mise en place d'un service voyageur sur le Puy en Velay

Faute de candidat, seulement 2 personnes s'étant manifestées, ce projet a été abandonné.

## Le remplacement du photocopieur et de l'informatique

Les capacités de l'ordinateur et le changement de logiciel comptable nous ont poussé à remplacer notre matériel. C'est Multi PC à Cayres qui nous a équipé pour un coût de 10 597 F. H.T.. L'ancien matériel a été remis à niveau et donné à l'école.

Suite aux pannes du photocopieur de l'école nous leur avons remis le nôtre et en avons acheté un, aux établissements Fraisse au Puy pour 9 500 F H.T..

## Le remplacement des chaînes à neiges

Les quatre chaînes du camion qui assure le déneigement ont été remplacées. C'est le Parc de l'Équipement qui a été retenu pour un coût de 25 660,00 F H.T.. Sur cet équipement nous avons obtenu une subvention du Conseil Général de 8 981 F qui sera versée en 2000.

Le camion doit aussi être agréé à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2000 pour assurer le déneigement. Nous avons donc constitué un dossier que nous avons transmis à la D.R.I.R.E.. Celle-ci ne connaît pas encore la législation exacte et nous attendons ces consignes pour décider des suites à donner.

## L'isolation acoustique de la salle de réunion

L'acoustique de la salle de réunion de la mairie étant très mauvaise suite aux aménagements réalisés et aux matériaux utilisés (plafond coupe feux notamment). Il a été installé cinq panneaux acoustiques par l'entreprise DESSIMOND de Cayres pour un montant de 6 500 F H.T.. Ceux-ci ont bien amélioré l'acoustique, même s'il en aurait fallu quatre de plus pour un résultat parfait.

## Les murs du cimetière

Les travaux devraient se réaliser en octobre 1999. Ils ont été repoussés en novembre et les gelées puis la tempête de décembre les ont repoussés aux printemps 2000.

## L'embauche d'un employé en Contrat Emploi Consolidé

Pour assister l'employé municipal il a été décidé de l'embauche d'un employé en contrat emploi solidarité ou consolidé après que le contrat emploi jeune nous ai été refusé. Nous avons sélectionné un premier candidat mais l'A.N.P.E. a refusé de valider sa candidature et nous a proposé deux autres candidats. Notre choix s'est porté sur Guy Peyron de Séneujols qui possède le permis Poids lourds. En contrat C.E.C., il travaille 32 heures par semaine du mardi au vendredi.

# Le projet de salle des fêtes

Devant l'état de vétusté du chapiteau de l'Association des Jeunes qui est à St Jean depuis 1986 mais qui a été fabriqué dans les années 60, le conseil municipal a entrepris une réflexion sur la construction d'une salle des fêtes. La tempête de fin décembre qui a encore endommagé le chapiteau nous a incité à poursuivre cette démarche. Le but étant de disposer d'une salle de 250 à 300 m<sup>2</sup>.

Une première piste avait été évoquée fin 1998, lorsque nous avons appris la mise en vente du bâtiment de l'école privée par les sœurs de Saint Joseph. Mais suite à la visite des locaux par notre architecte, ce projet avait été abandonné compte tenu du coût prévisionnel de 2 500 000 F et des problèmes de mises aux normes.

Une réflexion de l'été 1999 avec le S.M.A.T., nous incitait à mettre en place un équipement mixte (Salle des fêtes, Vestiaires sportifs) qui serait placé près du stade de foot.

Ce projet présentait l'avantage de :

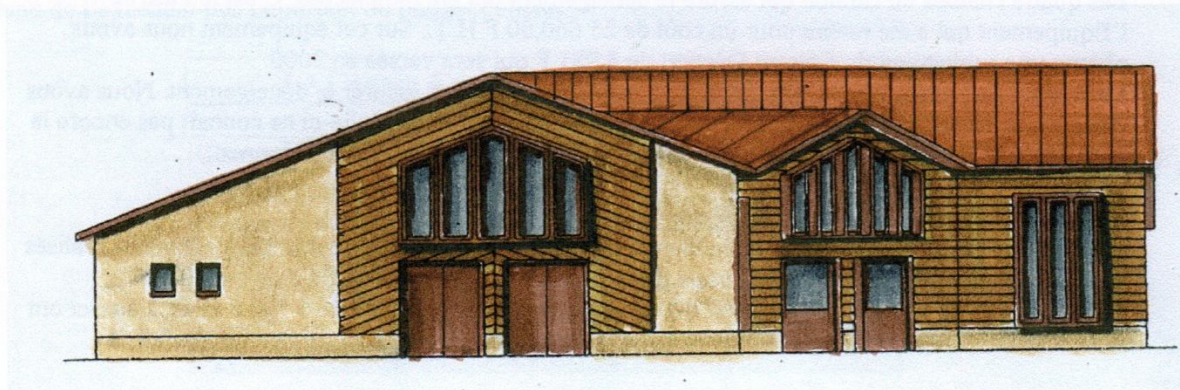
- Bénéficier de financements supplémentaires grâce au cumul de certaines subventions
- Permettre au club de foot de bénéficier de vestiaires et de sanitaires

Il avait par contre l'inconvénient de

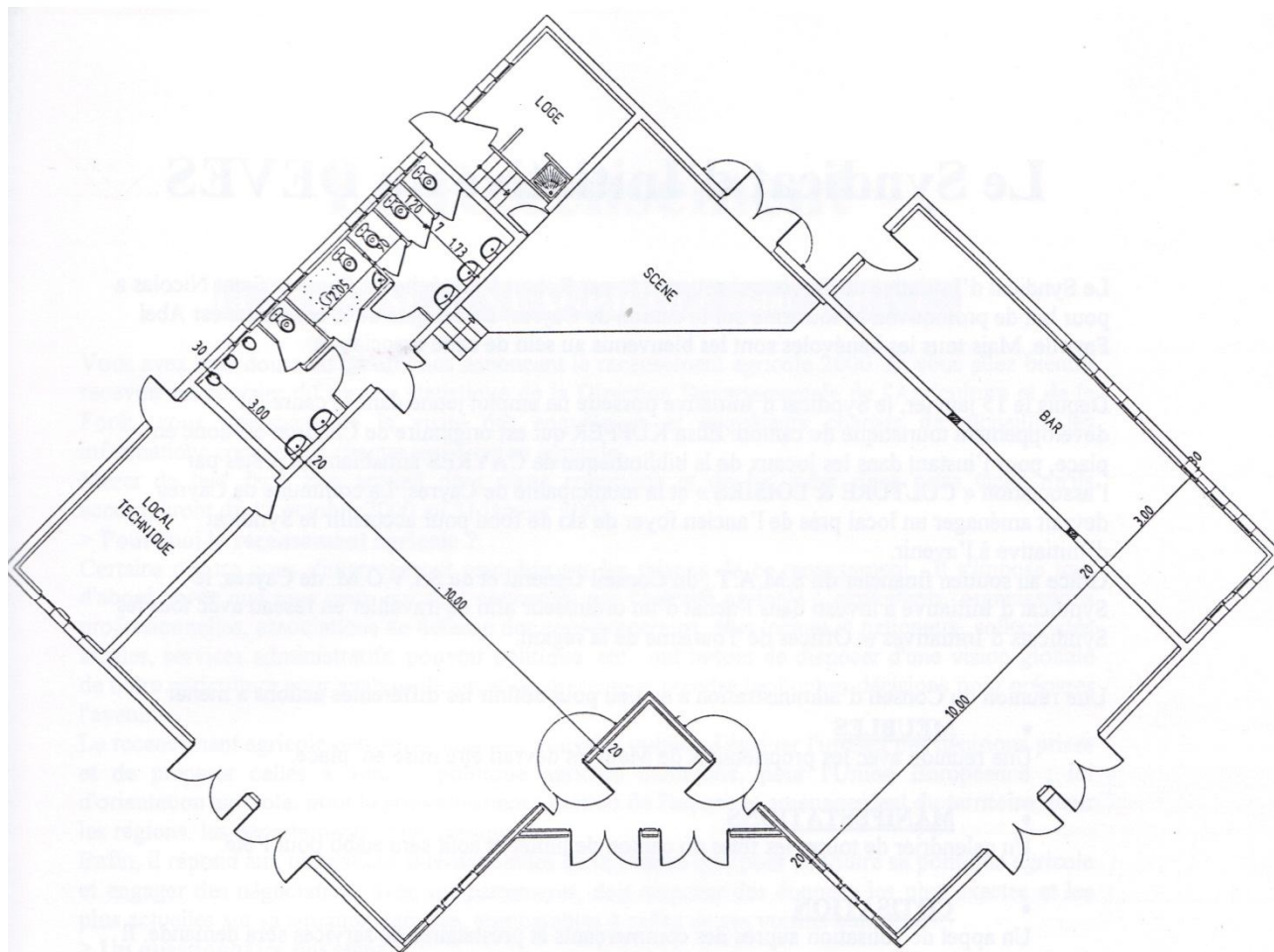
- Nécessiter un aménagement de parking important (100 à 150 000 F)
- Risque de danger sur la route départementale lors des manifestations
- Créer une construction en zone agricole

L'architecte, Mme SEYDOUX, a alors repris le dossier et a proposé un nouveau dossier avec une implantation à côté du garage communal.

Le nouveau projet consiste à la construction d'un bâtiment de 360 m<sup>2</sup> dont 240 m<sup>2</sup> pour l'accueil du public. Il est en forme de L avec un accès au milieu (voir plan sur page suivante). Une grande partie des façades sont en ossatures bois (voir dessin ci-dessous).



Le projet est toujours en cours d'élaboration nous sommes en train de choisir le mode de chauffage et de terminer le chiffrage du projet. Certaines subventions sont déjà acquises (Conseil Général, D.G.E.) d'autres sont en cours d'instruction (Conseil Régional et subvention exceptionnelle du Ministère de l'Intérieur).



## La voirie

Suite à l'appel d'offre du printemps 1999, c'est l'entreprise COLAS qui a obtenu le marché qui a été signé le 28 juin 1999 avec un délai d'exécution de trois mois. La D.D.E. qui est maître d'œuvre ayant omis de transmettre l'ordre de service les travaux qui auraient du être terminés fin septembre, n'ont pas été réalisés puisque l'entreprise est arrivée au mois de novembre pour débiter les travaux qui se feront donc en mai 2000.

Le montant des travaux est de :

| N° de Voie   | Lieu                 | Estimation H.T.  | Marché H.T.      |
|--------------|----------------------|------------------|------------------|
| VC 13        | de Sansac à RD 333   | 296 800 F        | 221 000 F        |
| VC 2         | de Conil à St Didier | 235 650 F        | 174 250 F        |
| VC 7         | de Vabrettes à RD 34 | 209 600 F        | 155 550 F        |
| VC 9         | d'Arzac à VC 7       | 189 300 F        | 139 900 F        |
| <b>TOTAL</b> |                      | <b>931 350 F</b> | <b>690 700 F</b> |

L'appel d'offre a donc permis d'obtenir un rabais important de plus de 25 %, nous avons aussi obtenu une subvention DGE pour la route de Conil de 94 260 F. Ne pouvant réaliser les travaux en 1999, nous avons lancé une nouvelle consultation pour la route de Sansac à Séjallières. C'est à nouveau l'entreprise COLAS qui a obtenu le marché pour un coût de 133 860 F, mais les prix unitaires sont beaucoup moins intéressants que pour le premier appel d'offre.

# Le Syndicat d'Initiative du DEVES

Le Syndicat d'Initiative du Devès qui est présidé par Robert Villesèche du Bouchet Saint Nicolas a pour but de promouvoir le tourisme sur le canton de Cayres. Le délégué de la commune est Abel Fayolle. Mais tous les bénévoles sont les bienvenus au sein de cette association.

Depuis le 15 janvier, le Syndicat d'Initiative possède un emploi jeune dans le cadre du développement touristique du canton. Elisa KUFFER qui est originaire de Chadron est donc en place, pour l'instant dans les locaux de la bibliothèque de CAYRES aimablement prêtés par l'association « CULTURE & LOISIRS » et la municipalité de Cayres. La commune de Cayres devrait aménager un local près de l'ancien foyer de ski de fond pour accueillir le Syndicat d'Initiative à l'avenir.

Grâce au soutien financier du S.M.A.T., du Conseil Général et du S.I.V.O.M. de Cayres, le Syndicat d'Initiative a investi dans l'achat d'un ordinateur afin de travailler en réseau avec tous les Syndicats d'Initiatives et Offices de Tourisme de la région.

Une réunion du Conseil d'administration a eu lieu pour définir les différentes actions à mener :

- **MEUBLES**

Une réunion avec les propriétaires de Meublés devrait être mise en place.

- **MANIFESTATIONS**

Un calendrier de toutes les fêtes du canton de juillet et août sera établi pour l'été.

- **COTISATION**

Un appel de cotisation auprès des commerçants et prestataires de services sera demandé. Il faut savoir que cette année un site Internet va être créé et que tous les prestataires vont en bénéficier. De plus plusieurs documents sont en cours de réalisation où les cotisants seront mentionnés.

- **LOGO**

Un logo va être choisi par le Syndicat d'Initiative, pour cela un concours est mis en place. Si vous avez des idées, des dons de dessins, de graphisme, déposez vos idées en Mairie ou au Syndicat d'initiative avant le 1<sup>er</sup> mai.

- **C.E.S.**

Un jeune en contrat emploi solidarité sera embauché pour la saison d'été.

- **FLEURISSEMENT**

Suite à la demande de certains Maires pour embellir leurs communes, Quelques entreprises nous ont envoyé des sachets de graines de fleurs. Si vous désirez fleurir votre maison ; se renseigner au Syndicat d'Initiative (dans la limite de la dotation disponible).

Vous pouvez demander le dépliant édité par le Syndicat d'Initiative du Devès au Syndicat d'Initiative à Cayres ou dans les Mairies et commerces du canton.

Le Syndicat d'Initiative est au service de tous. Pour tous renseignements, suggestions, n'hésitez pas à contacter « Elisa » au Syndicat d'initiative téléphone 04 71 57 34 46 (répondeur).

Le Syndicat d'initiative est ouvert du mardi au vendredi de 9 heures à 12 heures et de 13 heures 30 à 16 heures 30 ainsi que le samedi matin.

# Le Recensement

## LE RECENSEMENT AGRICOLE 2000 ARRIVE...

Vous avez sans doute vu les affiches annonçant le recensement agricole 2000. Et vous allez bientôt recevoir un courrier du service statistique de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt, vous prévenant de la visite des enquêtrices et enquêteurs chargés de recueillir les informations concernant chaque exploitation agricole.

Merci de leur faire bon accueil dans notre commune et de les aider dans cette tâche qu'ils accompliront du 11 octobre 2000 au 31 janvier 2001.

### > Pourquoi le recensement agricole ?

Certains d'entre nous s'interrogeront peut-être sur les raisons de ce recensement. Il s'impose tout d'abord parce que tous ceux qui sont concernés par l'activité agricole : exploitants, organisations professionnelles, associations de défense des consommateurs, élus locaux et nationaux, collectivités locales, services administratifs, pouvoir politique, etc., ont besoin de disposer d'une vision globale de notre agriculture pour analyser la situation présente et prendre les bonnes décisions pour préparer l'avenir.

Le recensement agricole permettra ainsi aux pouvoirs publics d'évaluer l'impact des décisions prises et de préparer celles à venir : politique agricole commune, pour l'Union Européenne ; loi d'orientation agricole, pour le gouvernement ; gestion de l'espace et aménagement du territoire, pour les régions, les départements et les communes.

Enfin, il répond aux obligations internationales de la France qui, pour conduire sa politique agricole et engager des négociations avec ses partenaires, doit disposer des données les plus exactes et les plus actuelles sur sa situation agricole, comparables à celles de ses voisins européens.

### > Un questionnaire novateur

Ceux qui avaient été enquêtés en 1988, en 1979 ou plus tôt se souviennent peut-être de la visite des enquêteurs et de leur questionnaire. La méthode est toujours la même. Ces enquêteurs, recrutés parmi la population locale, déjà familiarisés avec les questions agricoles, ont reçu une formation auprès des services départementaux de statistiques agricoles. Ils « opèrent » de la même façon que lors des derniers recensements, et la séance des questions-réponses ne devrait pas durer plus d'une heure à une heure et demie.

Le questionnaire, en revanche, a été rénové, afin de prendre en compte les préoccupations actuelles. Certaines parties traditionnelles ont été réduites au profit de questions portant sur les « pratiques culturelles raisonnées », pour mieux préserver l'environnement, les « signes de qualité », comme les labels et les appellations d'origine, les contrats territoriaux d'exploitation, le gel des terres, les primes et les droits à produire,... Un questionnaire complémentaire a été mis au point pour la viticulture.

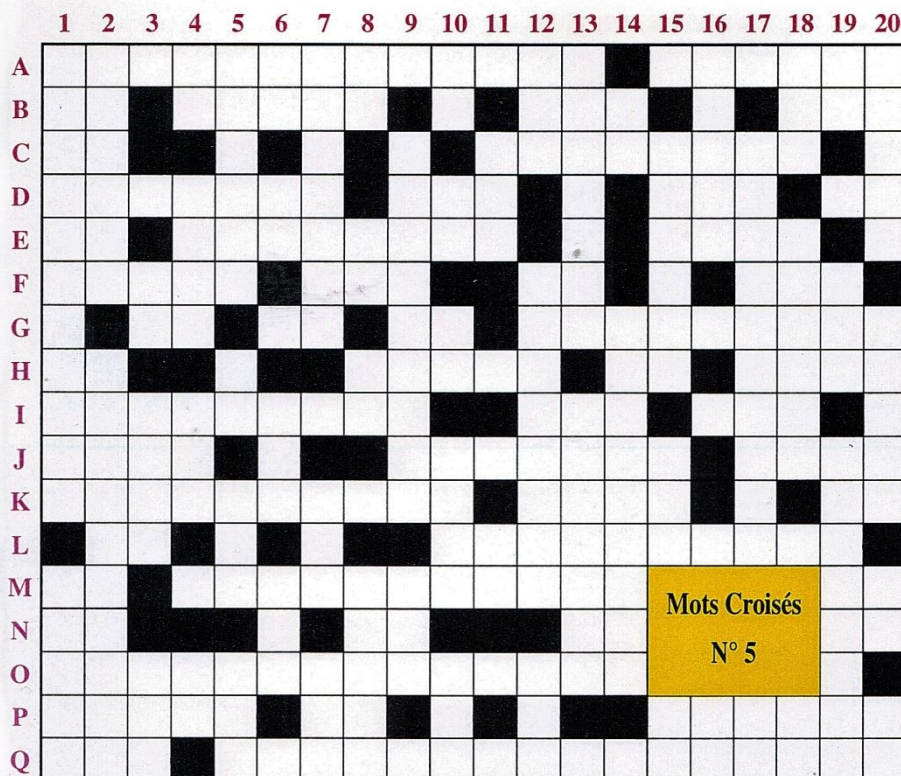
### > Qui est concerné ?

Le recensement agricole concerne toutes les exploitations agricoles, même les plus petites : des seuils très bas ont été retenus (6 chèvres, 10 ruches, une vache, etc.) pour parvenir à une description très fine des différentes façons dont les Français, aujourd'hui, pratiquent toutes les formes d'agriculture et d'élevage.

### > Un questionnaire confidentiel

Les questionnaires issus de ce recensement aboutiront exclusivement dans les services statistiques départementaux du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, qui sont tenus à la plus absolue confidentialité, conformément à la loi du 7 juin 1951. Comme vous le constaterez, ils ne comportent aucune question sur la valeur des résultats financiers ni sur les revenus des agriculteurs. Vos réponses ne serviront qu'à des traitements statistiques portant sur des ensembles de données, à l'exclusion de tout traitement individuel. Les résultats publiés concerneront toujours un nombre suffisant d'exploitations pour interdire toute identification individuelle.





Mots Croisés  
N° 5

HORIZONTALEMENT :

- A - Notre Commune. Village de la Commune
- B - Fin de verbe. A l'opposé du paradis. IAR. Moi
- C - Pronom personnel. Village de la Commune
- D - Avis. Grugée. Echelonnage du son. Pouffé
- E - Abréviation pour lieutenant. Elle dorment sous la tente. Fleur blanche (ex : celeri)
- F - Pronom possessif. Pluriel de « lui ». Marque de voiture années 80. Mèche rebelle
- G - Règle. Plus dans l'addition. Note de musique. Autre village de la commune
- H - Tête d'Effel. Malin. Voyelles. Lisière des bois
- I - Village de la Commune. TEB. 12 mois.
- J - Greffe. Créateur du jardin à la française. Gaz d'éclairage.
- K - S'arrêter momentanément. Fête religieuse. BY
- L - Abréviation monétaire. Ecoulement
- M - Fin de verbe. Comptage de la population. Adverbe de lieu
- N - Symbole chimique du germanium. Or du chimiste voyelle double. Dêvêtu
- O - Radiographies des vaisseaux et ganglions
- P - Prénom féminin. Fin de verbe. Autre prénom
- Q - Prénom masculin(inversé). Groupement de communes

VERTICALEMENT :

- 1 - Village de la commune. Abri de glace
- 2 - « 3x10 ». Autre village
- 3 - Vieille note de musique. Vedette. « 10x100 »
- 4 - Voyelle double. Couleur brunâtre. Au tennis. Gros véhicule(initialiales).
- 5 - Fruit exotique. Ancienne mesure chinoise. Fin de messe. Interjection
- 6 - Initiales pour Normes Françaises. Conseil municipal(abrev). Avec l'histoire. Initiales du Comité International Olympique
- 7 - Village au bord de l'Allier. Fils de Lamech. Gésir
- 8 - Arrière(abrév). Ville sur la Bresle. Nom du Bouddha en chine. Raconte.
- 9 - C'est cette année. Transpira
- 10- Initiales de notre département. Coutumes. Avant nous. Anneau de cordage. Sommet
- 11- Grande ouverte. Unité monétaire
- 12- Dépôt au fond de la bouteille. Village de la commune; La... Marque d'ordinateurs
- 13- Sucre de l'amidon. Surprise.
- 14- Noté sur l'agenda. Autre village de la commune.
- 15- Très maigre. Aile (phonétiquement). Préposition de lieu.
- 16- Village de la commune. Article.
- 17- Espacée. Avant nous
- 18- Sur la table. Répandue. Avoir.
- 19- Réunion(abrev.). Colère. Remportant.
- 20- Autre village de la commune. Cyclomoteur servant à entraîner les cyclistes. Sans vêtement. Voyelle double.

A L'AIDE DES LETTRES INSCRITES DANS LES CASES

K2 - I20 - B1 - E10 - F18 - Q2 - N9 - F9

TROUVEZ LE NOM DU VILLAGE DE LA COMMUNE QUI N'EST PAS DANS LA GRILLE

|  |  |  |  |  |  |  |  |
|--|--|--|--|--|--|--|--|
|  |  |  |  |  |  |  |  |
|--|--|--|--|--|--|--|--|

|   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |    |    |    |    |    |    |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|----|----|----|----|----|----|
|   | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 |
| A | V | E | L | O | M | A | G | S | E | T  | A  | L  |    |    |    |
| B | E | T | E | M | I | R | A | M | A | N  | D  | E  |    |    |    |
| C | L | I | N | I | N | T | E | R | N | E  | R  | O  | I  |    |    |
| D | L | O | T | S | C | I | L | S | L | R  |    |    |    |    |    |
| E | A | L | I | E | N | E | S | M | A | N  | I  | E  | R  | E  |    |
| F | V | E | L | A | Y | O | A | G | C | E  | U  | X  |    |    |    |
| G | I | L | U | E | U | R | U | D | E | N  | T  | E  |    |    |    |
| H | A | G | E | R | A | F | I | E | R | F  | I  | G  |    |    |    |
| I | E | S | O | U | S | E | T | T | E | L  | E  |    |    |    |    |
| J | B | L | E | U | S | U | T | D | A | T  | E  | S  |    |    |    |
| K | F | E | V | R | I | E | R | P | E | S  | E  | E  |    |    |    |

← SOLUTION DU N° 4

# Nos fours en cours de rénovation



Conil



Séjallières



Trespeux

## Les travaux d'adduction d'eau potable

